



Département de l'Ardèche

Commune de SAINT-ALBAN-AURIOLLES

PROCES VERBAL Séance du Conseil Municipal du 25/11/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

Date de convocation : Le 18/11/2020

Ouverture de la séance à : 18h00

Appel des membres du Conseil Municipal et constat du quorum avec 15 présents.

Monsieur le Maire proclame la validité de la séance

Présents :

CLÉMENT Nicolas, DAUTELLE Anne-Marie, LUCENAY Jean-Claude, BOICHUT Lison, BESSET Claude, CAROUGET Brigitte, PHILIPPEAU Patrick, BEAUMEL Cédric, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, VANESSE Carole, CAMBERLEIN Hélène, SEGRETO Lorraine CHAILLET Marie-Françoise, DEVANCIARD Gilles, THIBON Max.

Pouvoirs de votes reçus : néant

Avant d'ouvrir ce Conseil Municipal, Mr le maire souhaite rendre un hommage à Samuel PATY en lisant deux textes sur la liberté d'expression, l'un de RISS (Directeur de publication de Charlie-Hebdo), l'autre de l'Association des Maires de France.

A la suite de ces lectures, une minute de silence est observée.

Lecture de l'ordre du jour :

1. Huis-clos
2. Finances :

- Décisions modificatives budgétaires
- Communauté de Communes : révision de l'attribution de compensation 2020
- Prise en charge du montant des locations de salles pour les associations

3. Marché Public :

- salle intergénérationnelle : avenant au marché

4. Urbanisme :

-Délégation de signature pour les dossiers d'urbanisme

5. Ressources Humaines :

-Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

-Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités et /ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités.

6. Colis de fin d'année

7. Règlement intérieur du conseil municipal

8. Signature d'un contrat de maintenance pour l'écran électronique-affichage d'information

9. Divers

- Renforcement SEBA – Robert- déplacement de la borne DECI n° 28
- Fibre optique
- Installation des alarmes dans les locaux école Alphonse Daudet

Le Conseil Municipal nomme le Secrétaire de séance : M. BEAUMEL Cédric

1) Huis clos

Monsieur le maire demande la tenue de cette séance à huis-clos afin de respecter les consignes sanitaires.

Intervention de Max Thibon qui demande que dans ce cas-là la séance soit filmée pour diffusion.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas une obligation dans la mesure où c'est une disposition dans le cadre du plan sanitaire anti-COVID.

Vote POUR : 15

Vote CONTRE : 0

Abstentions : 0

2) Finances

- Suite à une erreur d'écriture, il est demandé que la somme de 0,20 € soit transférée de l'article 63512 chapitre 1 à l'article 66111 chapitre 66 du budget général.
- Suite à l'annulation de son permis de construire, il est demandé de rembourser à Mme THIRION le montant de la taxe d'aménagement qu'elle avait versé soit la somme de 11 937,79 €.

Cette somme sera affectée à l'article 10126 du budget général.

Vote POUR : 15

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

- Suite aux difficultés économiques que connaît la Communauté de Commune des Gorges de l'Ardèche, il est demandé aux communes adhérentes une révision à la baisse de l'attribution de compensation 2020.

Ce qui, pour la commune de Saint Alban Auriolles, représente une baisse de 6238 € (58 542€ en 2020 contre 64 780€ en 2019).

Avant de procéder au vote, Max THIBON estime qu'il aurait été intéressant de connaître toutes les options possibles.

Monsieur le maire répond que l'adoption de cette mesure n'est pas obligatoire mais que dans ce cas la C.C.G.A cherchera d'autres options d'économies budgétaires.

Vote POUR : 15

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

- L'association de gym a reçu une facture de la commune de Chandolas d'un montant de 210€ suite à l'utilisation de la salle des fêtes communale du 02/09/2019 au 30/03/2020.
La municipalité s'était engagée à prendre en charge ces frais.
Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au règlement de cette facture en précisant que l'utilisation de la salle de Grospierres et de Sampzon est gratuite pour les associations de St Alban.

Vote POUR : 15

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

3) Salle Intergénérationnelle

Suite aux multiples changements de plans demandés à l'architecte ainsi qu'à la renégociation des prix avec les différentes entreprises suite à ces modifications, la signature d'un avenant au marché est nécessaire pour payer les honoraires de ce dernier.

Le montant de cet avenant est de 2 000€ HT, ajouté à cela un reliquat de 5220€ de précédents honoraires, soit un reste à payer de 7 220 € HT.

Max THIBON demande si les entreprises ont été payées de leurs prestations.

Mr le maire répond par l'affirmative.

4) Urbanisme

Mr le maire demande que le conseil municipal lui donne une délégation de signature pour traiter les dossiers d'urbanisme.

Vote POUR : 12

Vote CONTRE : 3

Abstention : 0

5) Ressources humaines

Mr le maire demande une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Max THIBON : « Y'a t-il déjà eu un recrutement dans ce sens jusqu'à présent ? »

Mr le maire : « Oui, 1 pour remplacer David Sweeting en arrêt maladie. »

Max THIBON « on aurait pu en être informé »

Mr le maire : « Cela s'est fait dans l'urgence »

M.F CHAILLET : « On vote pour quelque chose de déjà fait, c'est stupide ! »

Gilles DEVANCIARD : « nous prévenir par mail aurait été bien »

Mr le Maire : « J'en prends note pour la prochaine fois »

Vote POUR : 12

L'opposition refuse de voter

Mr le maire demande une délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités et /ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités.

Max THIBON : « même question que précédemment, y'a t-il déjà eu des embauches rentrant dans ce cas ? »

Mr le maire : « oui, comme chaque été, 1 saisonnier au musée Alphonse Daudet »

Vote POUR : 12

L'opposition refuse de voter

6) Colis de fin d'année

Mr le maire propose que cette année, étant donné que le repas de Noël des aînés est annulé en raison des mesures sanitaires, un colis de Noël soit offert par la municipalité à tous les concitoyens de St Alban Auriolles âgés de 70 ans et plus.

Marie-Françoise CHAILLET : « Je suis étonnée d'apprendre l'annulation du repas, on ne nous a pas tenu au courant ! »

Mr le maire : « en raison du contexte sanitaire, cela paraît évident d'annuler ce repas »

Gilles DEVANCIARD : « certaines personnes n'ont pas eu le papier ! »

Anne-Marie DAUTELLE : « nous ne sommes pas parvenus à joindre certaines personnes, absentes, ou avec de mauvaises adresses. Sur 250 personnes, il se peut qu'il y ait des ratés. Puis-je savoir qui n'a pas eu ce papier ? »

Gilles DEVANCIARD : « oui, c'est Mr Wilhem »

Anne-Marie DAUTELLE : « c'est impossible, j'ai moi-même mis le papier de ce monsieur dans sa boîte aux lettres »

Gilles DEVANCIARD : « alors, vous avez mis le papier après qu'il se soit plaint auprès de moi... »

Marie-Françoise CHAILLET : « ça n'a pas de sens de soumettre ceci au vote, on a pas pu en discuter ! »

Patrick PHILIPPEAU : « On discute de tout ceci en commissions, vous n'avez pas voulu en faire parti ! »

Gilles DEVANCIARD : « on n'a pas refusé, on a demandé à être deux par commission »

Patrick PHILIPPEAU : « on a respecté la loi, les commissions sont composées à la proportionnelle. »

Max THIBON : « de toute façon, on ne décide pas en commissions, on propose et on vote en conseil municipal. »

Mr le maire : « on clos le sujet des commissions, ce n'est pas à l'ordre du jour ! »

« Concernant les colis de Noël, en 2019 cela avait coûté 3 900€ (colis +repas). Cette année, étant donné que nous n'avons pas encore le nombre définitif de colis, nous proposons d'allouer 5 000 € de budget prévisionnel à cette opération »

Vote POUR : 12

L'opposition refuse de voter

7) Règlement intérieur du conseil municipal

Gilles DEVANCIARD : « Nous avons plusieurs remarques à formuler : »

« Article 3 : 1/3 de page est réservé à l'opposition dans les publications municipales, pourquoi les photos sont exclues ? »

Lorraine SEGRETO : « c'est un texte type tiré du site de l'Association des Maires de France »

Gilles DEVANCIARD : « peut-on supprimer cette phrase ? photos exclues »

Mr le maire : « oui, on peut »

Marie-Françoise CHAILLET : « quelle est la fréquence de parution de l'Echo des Trois Rivières ? »

Mr le maire : « nous n'avons pas déterminé de fréquence... »

Gilles DEVANCIARD : « Article 3, qui décide de la suppression (ou de la non-parution) d'un article ? »

Mr le maire : « le directeur de publication »

Gilles DEVANCIARD : « Chapitre 3, nous demandons une nouvelle fois à être 2 par commission »

Max THIBON : « Peut-on mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal ? »

Mr le maire : « oui, on peut ! »

Gilles DEVANCIARD : « Nous demandons également d'ajouter un délai de convocation aux commissions »

Mr le maire « Est-ce-que 3 jours vous conviendraient ? »

Gilles DEVANCIARD : « D'accord pour 3 jours. Article 14, peut-on prévoir une diffusion publique (SKYPE...) du conseil municipal en cas de huis clos ? »

Mr le maire : « je ne vois pas d'obligation légale à cela... »

Max THIBON : « c'est pour éviter le huis clos systématique ! »

Gilles DEVANCIARD : « Article 17, nous n'avons pas eu de PV des conseils municipaux jusqu'à présent ! »

Mr le maire : « ce règlement intérieur est justement là pour remédier à tous ces problèmes, nous avons eu un peu de retard, c'est pourquoi nous vous distribuons tous les PV à la fin de cette séance. »

Max THIBON : « Article 20, il nous est difficile de proposer des amendements sur un simple ordre du jour. »

Mr le maire : « on peut joindre un dossier à la convocation permettant d'y réfléchir »

Max THIBON : « ce que vous proposez est bon pour les communes de + de 3500 habitants où chaque sujet est accompagné d'une annexe explicative, pas pour une commune de 1100 habitants ! »

Mr le maire : « je trouve dommage de se priver de la possibilité d'amender... »

Gilles DEVANCIARD : « article 22, un vote peut se dérouler à bulletins secrets à la demande du 1/3 des membres ; il sera impossible à l'opposition d'obtenir un tel vote puisque nous ne sommes que trois. »

Mr le maire : « nous pourrons revenir sur tous ces points en cours de mandat puisque l'article 27 prévoit que ce règlement peut être modifiable à tout moment à la demande de n'importe quel conseiller municipal »

Vote POUR : 15

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

8) Contrat de maintenance

Jean-claude LUCENAY explique que le panneau électronique d'informations installé devant la mairie il y a 6 ans a besoin d'une rénovation (décapage, peinture) ainsi que d'un entretien régulier. La garantie de 5 ans est maintenant dépassée.

La société qui l'a installé propose un contrat de maintenance annuelle d'un montant de 1264€ H.T comprenant peinture et mise à jour du logiciel.

Ce contrat n'est pas reconductible tacitement, il sera renégocié chaque année.

Vote POUR : 15

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

9) Divers

-Mr le maire relate l'état d'avancement du chantier de renforcement d'eau potable effectué par le SEBA quartier Robert. Ce chantier nécessite le déplacement de la borne incendie n° 28 situé chez un particulier donc difficilement accessible. En accord avec le SDIS, il a été décidé de déplacer cette borne vers le mas de Chamontin et de profiter des travaux du SEBA pour passer d'une conduite diamètre 80 à une conduite diamètre 100.

Max THIBON fait remarquer que cette tranchée est énorme et demande qui sera chargé de la réfection de la chaussée.

Mr le maire répond que la chaussée sera refaite entièrement par le SEBA et RAMPA à leur frais.

-Fibre optique : la parole est donnée à Claude BESSET qui explique que l'implantation des poteaux commencera la semaine prochaine à St Alban Auriolles. Ils auraient dû commencer plus tôt mais des difficultés techniques sur la commune de Ruoms a entraîné du retard. Des panneaux annonçant la fibre seront mis en place, des terrains seront mis à disposition pour garer les engins de chantier.

Max THIBON indique qu'effectivement ces travaux auraient dû être fini mais que maintenant le chantier accusait 2 ans de retard.

-Ecole A. DAUDET : la parole est donnée à Patrick PHILIPPEAU qui explique que lors des exercices PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sureté) régulièrement effectués, les alarmes n'étaient pas fonctionnelles. 1 seule alarme sonnait et les autres classes ne l'entendaient pas.

Sur les conseils de la société Sud Sécurité Incendie à Vallon, des alarmes radiocommandées ont été installées dans l'école et dans la bibliothèque municipale.

Le montant de la facture s'élève à 3550€ pour 9 postes.

-Mr le maire distribue à tous les conseillers une chemise contenant tous les Procès-Verbaux des précédents conseils municipaux en s'excusant pour le retard.

Les comptes rendus vont se faire et seront bientôt mis en ligne sur le site Internet.

Fin du Conseil Municipal : l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h16.